

Associé à un ou plusieurs fonds internes

Vous payez les primes pour votre assurance-vie branche 23 à votre assureur. Celui-ci déduit de ces primes d'abord les frais, les impôts et éventuellement le montant de la prime d'une couverture décès. Avec ce qu'il reste de votre prime, vous achetez des parties (les 'actions' ou 'unité de compte') d'un ou plusieurs fonds internes, auxquels votre assurance-vie branche 23 est liée.

Un fonds interne est comparable à une grande tirelire gérée par l'assureur. Les assureurs ont de nombreuses tirelires, ou fonds internes, différentes. L'assureur va, pour chaque fonds interne, investir l'argent reçu dans des obligations, des actions, de l'immobilier, des OPC, etc. Certains fonds internes investissent par exemple davantage dans des actions, d'autres dans des obligations.

Votre contrat stipule dans quelle tirelire, ou quel fonds, votre prime sera versée.

La valeur de ces fonds internes, et donc de votre assurance-vie branche 23, change constamment. Ceci parce que la valeur des produits dans lesquels les fonds internes investissent fluctue sans cesse.

Vous supportez le risque des baisses de valeur, mais pouvez également profiter de hausses de valeur.

Vous préférez un produit de la branche 23 plutôt qu'une assurance-vie branche 21 ? Dans ce cas, vous optez pour un placement qui rapportera peut-être davantage. Attention, des revenus plus importants impliquent également davantage de risques. Si vous investissez dans un produit de la branche 23 associé à un fonds d'actions, votre rendement peut être élevé. Mais en échange, vous devez être prêt à encaisser d'éventuelles pertes en cas de diminution du cours des actions dans lesquelles le fonds interne investit. Les risques des fonds internes sont liés aux risques des produits dans lesquels le fonds investit. Investir dans des entreprises technologiques qui débutent est ainsi plus risqué qu'investir dans des obligations d'État allemandes ou belges.

Les fonds sont divisés en classes de risque. Ces classes de risque vont de 0 à 6. La classe de risque 0 concerne les fonds internes impliquant très peu de risque (mais également un rendement plus faible). Un fonds interne impliquant un risque élevé (et peut-être un rendement plus élevé) appartient à la classe de risque 6. Tous les fonds internes liés à des assurances-vie branche 23 doivent calculer la classe de risque de la même façon et l'adapter régulièrement si nécessaire.

Si la conjoncture est mauvaise, vous subissez une perte, mais quand la situation est bonne, le gain est pour vous.

Branche 23 avec une protection du capital

Il existe également des contrats de la branche 23 avec une protection du capital. Ces contrats ont une date d'échéance. À l'échéance du contrat, vous devez récupérer au moins la valeur des primes que vous avez payées. La protection s'applique donc uniquement à l'échéance de votre contrat, et non si vous réclamez votre argent avant l'échéance.

Les conseils Wikifin

- Avec une assurance-vie branche 23, votre argent est placé dans un ou plusieurs fonds internes.
- La valeur d'une assurance-vie branche 23 évolue avec la valeur de ces fonds et peut fluctuer (fortement). Des risques sont donc associés à ce placement.
- En échange de ce risque plus important que vous prenez avec une assurance-vie branche 23, vous bénéficiez lorsque la conjoncture est bonne d'un rendement supérieur à celui d'un produit d'épargne ordinaire.
- Normalement, vous supportez en tant qu'investisseur la totalité du risque d'un placement dans une assurance-vie branche 23. Mais il existe également des assurances-vie branche 23 avec protection du capital. Demandez plus d'explications à ce sujet à votre assureur ou intermédiaire financier.